

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00293

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES « ENERGIES VERTES ET MÉTROPOLE »

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122
Nombre de présents : 80
Nombre de pouvoirs : 26
Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240029310

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

CREATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES « ENERGIES VERTES ET METROPOLE »

Saint-Etienne Métropole est engagée dans une ambitieuse démarche de transition énergétique et écologique, comme le reflète la démarche de « territoire à énergie positive » (TEPOS) engagée dès 2014.

Cette dernière fixe un objectif fort : celui d'atteindre l'équilibre énergétique du territoire à l'horizon 2050. Pour y parvenir, deux leviers principaux doivent être actionnés :

- sobriété énergétique : une division par deux des consommations énergétiques est nécessaire d'ici 2050 (-7 % constatés depuis 2015). Pour y parvenir, la Métropole soutient l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire et ses dispositifs Rénov'actions42 (pour les particuliers) et EDEL (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire, pour les professionnels) ;
- production massive d'énergies renouvelables, dont la production devra être multipliée au moins par 6. Malgré d'importantes démarches engagées ces dernières années, en matière de solarisation ou de réseaux de chaleur, la courbe de production des énergies renouvelables peine à décoller sur le territoire de la Métropole.

Pour y remédier, et afin de faciliter et d'industrialiser les projets d'énergies renouvelables, il est proposé que Saint-Etienne Métropole se dote d'un outil spécifique en la matière, grâce à la création de la Société d'Economie Mixte nommée « Energies Vertes et Métropole ».

Cette société aura pour vocation de :

- prendre des participations dans les projets d'énergies renouvelables se développant sur le territoire afin d'en intégrer la gouvernance et de bénéficier des retombées économiques de l'exploitation des énergies renouvelables du territoire ;
- développer en propre des projets d'énergies renouvelables, lorsqu'il est préférable d'en garder la maîtrise, ou lorsque les projets présentent un équilibre financier à long terme, insuffisant pour des opérateurs économiques classiques. C'est le cas, par exemple, du potentiel hydroélectrique du territoire qui ne propose que de petites puissances.

L'objectif de cette société d'économie mixte sera donc d'accélérer la dynamique de nouveaux projets en participant directement à leur financement.

Energies Vertes et Métropole sera un outil du territoire, et au service exclusif du territoire. Ainsi, son rayon d'action sera limité au territoire de la Métropole et au territoire des collectivités directement limitrophes, ainsi qu'aux territoires sur lesquels la Métropole serait amenée à exploiter des réseaux ou ouvrages (proche Haute-Loire dans le cadre de la compétence de l'eau potable, par exemple).

Afin de mener à bien ce projet, Saint-Etienne Métropole s'est rapprochée de trois acteurs majeurs du financement de l'économie locale, qui ont fait connaître leur intérêt pour devenir associés de Saint-Etienne Métropole au sein d'Energies Vertes et Métropole, à savoir : La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, et le Crédit Agricole Loire – Haute-Loire. Saint-Etienne Métropole sera l'actionnaire majoritaire de la société d'économie mixte à hauteur de 65 % du capital, la Caisse des Dépôts et Consignation détiendra 25 % des parts, et les deux établissements bancaires détiendront chacun 5 % du capital.

Une première capitalisation est proposée à hauteur de 1 712 K€ dès 2024. Cela permettra à la société d'enclencher dès à présent le développement de projets pré-identifiés en matière d'hydroélectricité et de solaire photovoltaïque à savoir :

- rachat des parts de Saint-Etienne Métropole au sein de la SAS Energies Stéphanoises ;
- prise de participation minoritaire au sein de la SAS Saint-Etienne Métropole Mobilité Biogaz ;
- création ou prise de participation au sein de la société « Energie Solaire du Vernet », chargée du développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site du Vallon du Vernet.

Des études de développement permettront de compléter, dès 2024, ces premiers projets.

Le plan d'affaires envisage par la suite une augmentation de capital, d'un montant estimatif de 3 368 K€, d'ici fin 2026, pour pouvoir financer les projets développés en hydroélectricité, en photovoltaïque, ou toutes autres opportunités complémentaires qui pourraient se présenter à la société. En cas de besoin, de nouveaux actionnaires pourraient également rejoindre le capital de la société.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition du capital et des apports en 2024, et les projections d'ici 2026 :

	Total en k€	Répartition prévisionnelle par actionnaire			
		Saint-Etienne Métropole	CDC	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
		65%	25%	5%	5%
Prise de capital 2024	1 712	1 113	428	86	86
Prévision prise de capital d'ici 2026	3 368	2 189	842	168	168
Total avant refinancement	5 080	3 302	1 270	254	254

En tant qu'actionnaire majoritaire de la SEM Energies Vertes et Métropole, Saint-Etienne Métropole doit autoriser chaque prise de participation de la société d'économie mixte.

A court terme, sont envisagés :

➤ **Prise de participation dans la SAS Energies Stéphanoises, par le rachat des parts de Saint-Etienne Métropole ;**

Par délibération en date du 10 février 2022, le Bureau Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a voté l'entrée de Saint-Etienne Métropole au capital de la Société par Action Simplifiée (SAS) « Energies Stéphanoises ».

Cette société au capital social de 50 000 € a pour objectif premier le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire de la Métropole, dans le cadre de la démarche de solarisation lancée par Saint-Etienne Métropole et dont ses premiers actionnaires ont été lauréats. Une dizaine de centrales photovoltaïques sont ainsi en construction (comme le parking du site à vocation économique Necker, propriété de Saint-Etienne Métropole loué à des entreprises), ou en développement (Maison de la Nature, écoles stéphanoises).

Saint-Etienne Métropole détient aujourd'hui 30 % des parts de cette société, dont Energie Partagée Investissement est actionnaire majoritaire (51 %) et où la SEM Soleil complète l'actionnariat avec 19 % des parts.

Energies Stéphanoises propose à date un plan d'affaires prévisionnel faisant état d'un TRI actionnaire de 3,8 % sur 20 ans, et 6,5 % sur 30 ans.

La société Energies Vertes et Métropole rachèterait ainsi 30 % du capital d'Energies Stéphanoises pour un montant de 22 500 €, ainsi que les comptes courant d'associés pour un montant de 420 000 €.

➤ **Prise de participation au sein de la SAS Saint-Etienne Métropole Mobilité Biogaz**

Cette société a pour projet la création de deux stations d'avitaillement en énergies propres pour poids lourd dès 2025, l'une dans l'Ondaine, l'autre dans le Gier. Ces stations avitailleront notamment les bus et bennes à ordures de la Métropole en BioGNV. A moyen terme, la recharge haute puissance pour poids-lourds électriques, ainsi que l'avitaillement en hydrogène vert, sera étudié.

Karr Green, société ayant vocation à exploiter ces deux stations, propose aux acteurs du territoire intéressés d'entrer, à ses côtés, au capital de la société de projet qui sera créée pour construire et exploiter les deux stations. Ainsi, des discussions sont actuellement en cours avec la SAS Pilat Métha, constituée d'un groupement d'agriculteurs et d'un collecteur de biodéchets, dont le méthaniseur de la Terrasse-sur-Dorlay sera mis en service en juillet prochain. Les actionnaires du projet de station BioGNV de Montbrison sont également intéressés pour entrer au capital, et faciliter le projet afin de constituer un réseau de trois stations en sud-Loire, exploitées par Karr Green.

La construction des 2 stations représente un investissement de 4 millions d'euros pour la SAS « Saint-Etienne Métropole Mobilité Biogaz » à créer, dont 3,2 millions seront apportés par emprunt bancaire et 800 000 euros par fonds propres de la société. Le plan d'affaire prévoit un équilibre des comptes dès la première année, un remboursement de l'emprunt en 12 ans, et un TRI projet de 4 % sur 20 ans et 7 % sur 30 ans.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la création de la société d'économie mixte « Energies Vertes et Métropole », les statuts de la société, le pacte d'associés proposés et une prise de participation à hauteur de 1 113 K€ ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document permettant de mener à bien le projet de création de la société d'économie mixte « Energies Vertes et Métropole » ;**
- **autorise la société d'économie mixte « Energies Vertes et Métropole », à acquérir 30 % du capital de la SAS Energies Stéphanoises, pour un montant de 22 500 € et à apporter 420 000 € en comptes courants d'associés ;**
- **autorise la société d'économie mixte « Energies Vertes et Métropole », à acquérir une participation minoritaire dans la SAS Saint-Etienne Métropole Mobilité Biogaz pour un montant maximal de 320 000 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement DDUR, de l'exercice 2024, destination SEMEN, chapitre 26.**

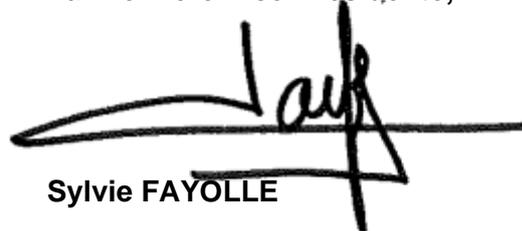
Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 14 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE